

**Division des Examens et Concours**  
**Bureau des concours**  
DEC1

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS INTERNE DE SECRÉTAIRE  
ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

**Session 2026**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS**

**VU** la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

**VU** l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

**VU** l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le jury du concours interne de secrétaire administratif de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2025 est composé comme suit :

**Président du jury :**

M. Jean-Philippe RODRIGUEZ, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales,

**Vice-Présidente du jury :**

Mme Sabine BENEZET, attachée d'administration hors classe, lycée Pablo Picasso, Perpignan,

**Membres du jury :**

Mme Valérie BEDU, attachée d'administration de l'État, université de Montpellier,  
Mme Marie-Pierre CASTANIE, attachée principale d'administration de l'État, université de Montpellier,  
Mme Nelly CHALABERT, attachée principale d'administration de l'État, DSDEN du Gard,  
M. Rafik DOUARA, attaché principal d'administration de l'État, rectorat, Montpellier,  
Mme Estelle ESCURE, attachée principale d'administration de l'État, lycée Jean Jaurès, Saint-Clément de Rivière,  
Mme Elisabeth GOUBERT, personnel de direction, collège Elsa Triolet, Beaucaire,  
Mme Stéphanie HENRY, attachée principale d'administration de l'État, CROUS, Montpellier,  
M. Laurent LAZARO, attaché d'administration de l'État, rectorat, Montpellier  
Mme Elisabeth LE TOLGUENEC, attachée d'administration de l'État hors classe, collège Joseph Joffre, Montpellier,  
M. Julien MANOT, attaché d'administration de l'État, DSDEN du Gard, Nîmes  
M. Lionel MAGLIARI, attaché principal d'administration de l'État, université de Montpellier,  
M. Denis MARTIN, attaché principal d'administration de l'État, lycée Arago, Perpignan,  
Mme Christine MASSOL, personnel de direction, collège Haut Gévaudan, Saint-Chély-d'Apcher,  
M. Laurent PERPERE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe détaché, CROUS, Montpellier,  
Mme Marie-Paule PICQUART, attachée principale d'administration de l'État, lycée Marc Bloch, Sérignan,  
Mme Nathalie RICHARD, attachée principale d'administration hors classe, université de Montpellier,  
M. Xavier ROCHEFORT, attaché principal d'administration de l'État, DSDEN de l'Hérault, Montpellier  
M. Guillaume STOECKLIN, personnel de direction, DSDEN des Pyrénées Orientales, Perpignan,  
M. Sébastien PONS, attaché principal d'administration hors classe, université de Montpellier,  
Mme Agnès ROUJON, attachée principale d'administration de l'État, CROUS, Montpellier,  
M. Christophe WITTENBERG, attaché principal d'administration de l'État, lycée Paul Valéry, Sète.

**Article 2 :** Le président du jury est assisté d'une vice-présidente, laquelle est appelée à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

**Article 3 :** La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le 18 FEV. 2026

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL